RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

S.C.C.V 2 DAUPHINOT

Société Civile de Construction-vente au capital de 1.000 € divisé en 100 parts de 10 €
Siège social : 21 rue du Barbâtre – 51100 REIMS

R.C.S. REIMS 888 263 928

PROCÈS-VERBAL DE DÉMISSION D'UN COGÉRANT

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 27 janvier, à 10 heures minutes, les associés se sont réunis à REIMS en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

La société «RM PARTICIPATIONS» représentée par Monsieur Richard MICHALSKI, Gérant - 21 rue du Barbâtre - 51 100 Reims, Propriétaire de 70 parts.

Monsieur Romain MICHALSKI - 18, rue de la Croisette - 51 500 Taissy,
Propriétaire de 15 parts.

Monsieur Charles MICHALSKI – 5 rue Pasteur - 51 350 Cormontreuil,
Propriétaire de 15 parts.

Total des parts présentes : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

MICHALSKI Richard préside la séance en qualité de gérant non associé.

Ordre du jour :

1. Prise d'acte de la démission de Charles MICHALSKI
2. Décision sur la poursuite de la gestion sociale

1. Prise d'acte de la démission de Charles MICHALSKI

Le Président de séance rappelle que Monsieur Charles MICHALSKI, nommé en qualité de cogérant dans les statuts de la société en date du 5 août 2020, a fait parvenir par lettre remise en mains propres contre décharge en date du 27 janvier 2026 sa démission de ses fonctions de cogérant.

L'assemblée prend acte de cette démission, qui prendra effet à compter du 27 janvier 2026.

2. Conséquences de la démission – Poursuite de la gestion sociale

Suite à cette démission, les associés décident : de ne pas procéder au remplacement du cogérant démissionnaire et de laisser Monsieur Richard MICHALSKI exercer seul la gérance.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Richard MICHALSKI, gérant de la SCCV
Romain MICHALSKI,
Charles MICHALSKI,
Richard MICHALSKI, pour la société RM PARTICIPATIONS.

